



Rapport de présentation

Etat initial de l'Environnement



Schéma de Cohérence Territoriale

9, rue du Maréchal Juin - BP 90063
60777 Thourotte cedex

Tél : 03 44 96 31 00 Fax : 03 44 96 31 01
contact@cc2v.fr www.cc2v.fr

DOCUMENTS COMPOSANT LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DES DEUX VALLÉES

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Pièce n°1.1 : Diagnostic

Pièce n°1.2 : Etat initial de l'environnement

Pièce n°1.3 : Explications des choix et incidences sur l'environnement

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pièce n°2

DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pièce n°3

Sommaire

1 – Introduction	4
2 - Première partie : Les grandes caractéristiques du territoire	7
2.1 La situation géographique	8
2.2 La géologie	9
2.3 La géomorphologie	10
2.4 Le relief	11
2.5 L'hydrologie	12
2.6 Le climat	14
3 - Deuxième partie : Diagnostic paysager	18
3.1 Les ensembles paysagers emblématiques	19
3.2 Les six paysages référents	20
3.3 Un paysage étagé	23
3.4 L'agriculture	24
3.5 Les boisements	27
3.6 Les espaces urbanisés	34
3.7 Les espaces urbains et leur développement	43
3.8 Les entrées de ville: zones commerciales et zones d'activités	45
3.9 Les infrastructures de transport : rail, route, canal	52

4 - Troisième partie : Diagnostic environnemental	60
4.1 La géologie / L'exploitation du sous-sol	61
4.2 Les eaux souterraines, la ressource en eau	68
4.3 Les eaux superficielles	80
4.4 Les milieux naturels	98
4.5 Le patrimoine culturel	124
4.6 L'agriculture	131
4.7 Les risques naturels et technologiques	135
4.8 La qualité de l'air	147
4.9 Les déchets	154
4.10 L'assainissement	157
4.11 Les sols et sous-sols	165
4.12 Les bruits	172
4.13 L'énergie	177
5 – Synthèse	183
5.1 Synthèse du diagnostic environnemental	184
5.2 Zones susceptibles d'être touchées de manière notable	188

1 - Introduction

Le code de l'urbanisme, prévoit :

Article R. 122-2

« *Le rapport de présentation :*

1° *Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;*

2° *Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;*

3° *Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du schéma ;*

4° *Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;*

5° *Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;*

6° *Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;*

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Article L 121-1 :

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

.....

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, **la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature**

De ce point de vue, les contenus du Scot définis par l'article L 121-1 fournissent la liste des questions dont l'état initial de l'environnement doit se préoccuper :

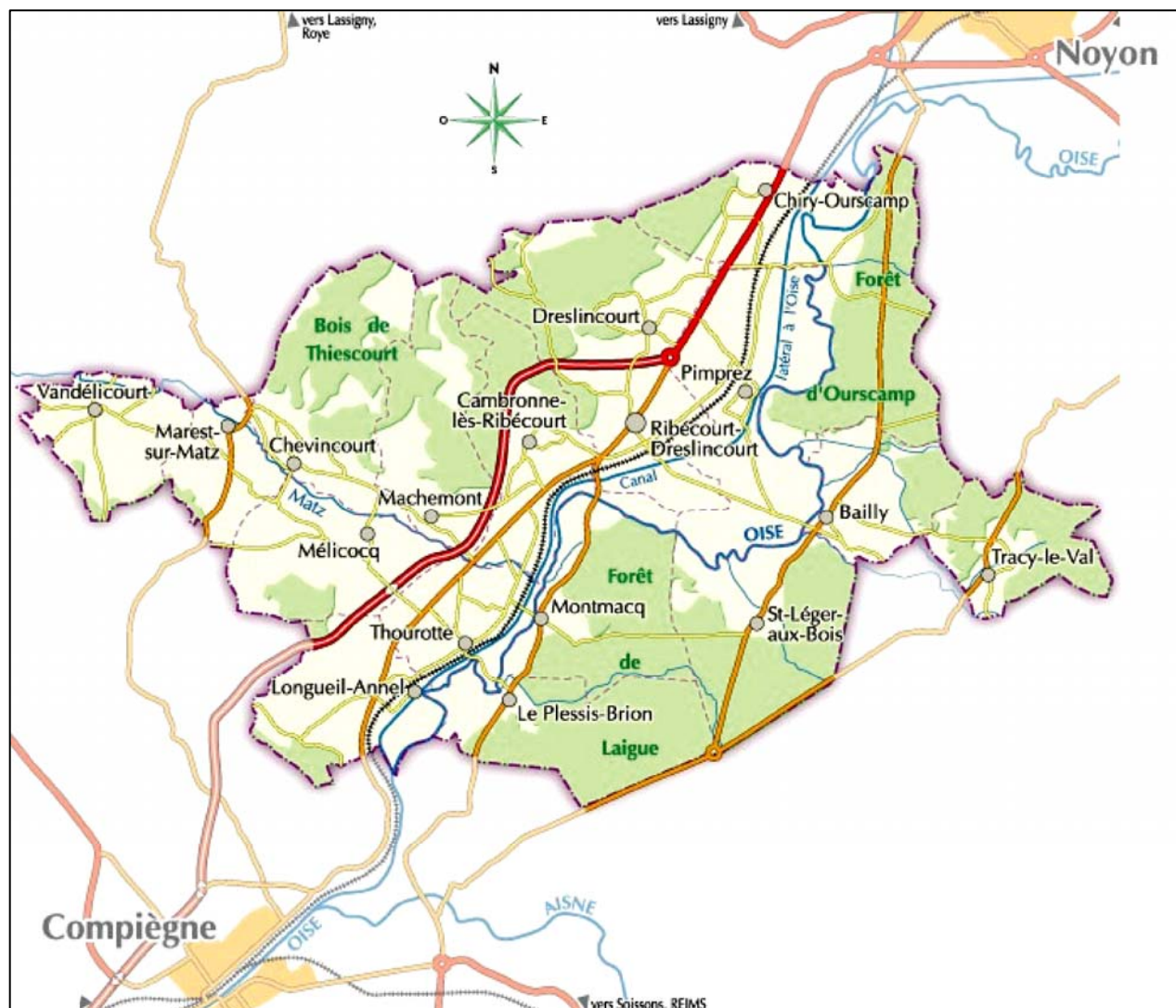
L'analyse de l'état initial de l'environnement a donc été clairement identifiée comme un document spécifique, obligatoire, distinct du diagnostic auquel, pourtant, il se rattache par sa fonction « d'état des lieux ».

En conséquence, cette analyse de l'état initial de l'environnement est plus qu'un « volet environnemental » du diagnostic, il constitue un **bilan quantitatif** et qualitatif de l'état environnemental du territoire.

Si l'ensemble des questions liées à l'environnement au sens large doivent être traitées, les objectifs internes du document sont de constituer une base pour le PADD et le document d'orientations générales.

Dans ce contexte législatif et réglementaire, le présent état initial, qui constitue **la pièce n°2** du rapport de présentation du SCOT, portera sur l'ensemble de ces questions, dans l'objectif de dégager ce qui constitue des atouts et contraintes pour la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de développement du territoire du SCOT.

Zone d'étude



2 - Première partie : les grandes caractéristiques du territoire

2.1 La situation géographique

2.2 La géologie

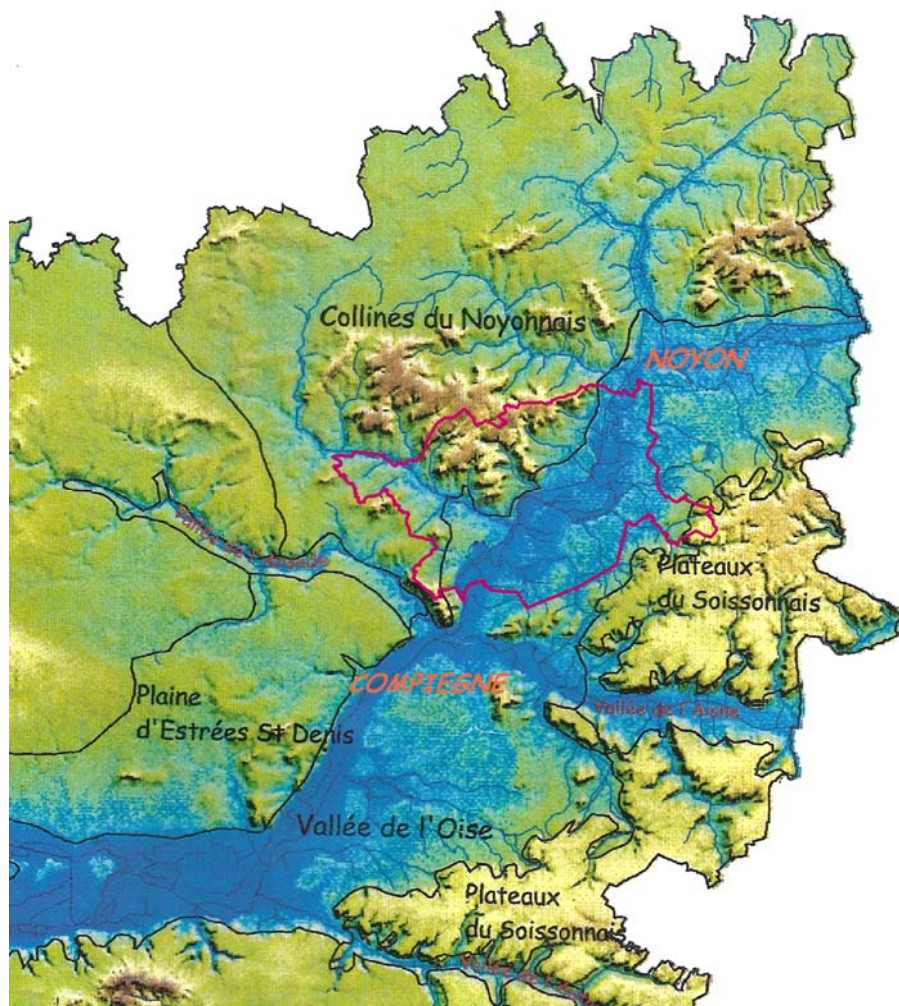
2.3 La géomorphologie

2.4 Le relief

2.5 L'hydrologie

2.6 La climat

2.1 La situation géographique



Le territoire du Pays des Deux Vallées se situe au Nord- Est du département de l'Oise. Il couvre une superficie de 114 km² entre les villes de Compiègne au Sud et de Noyon au Nord.

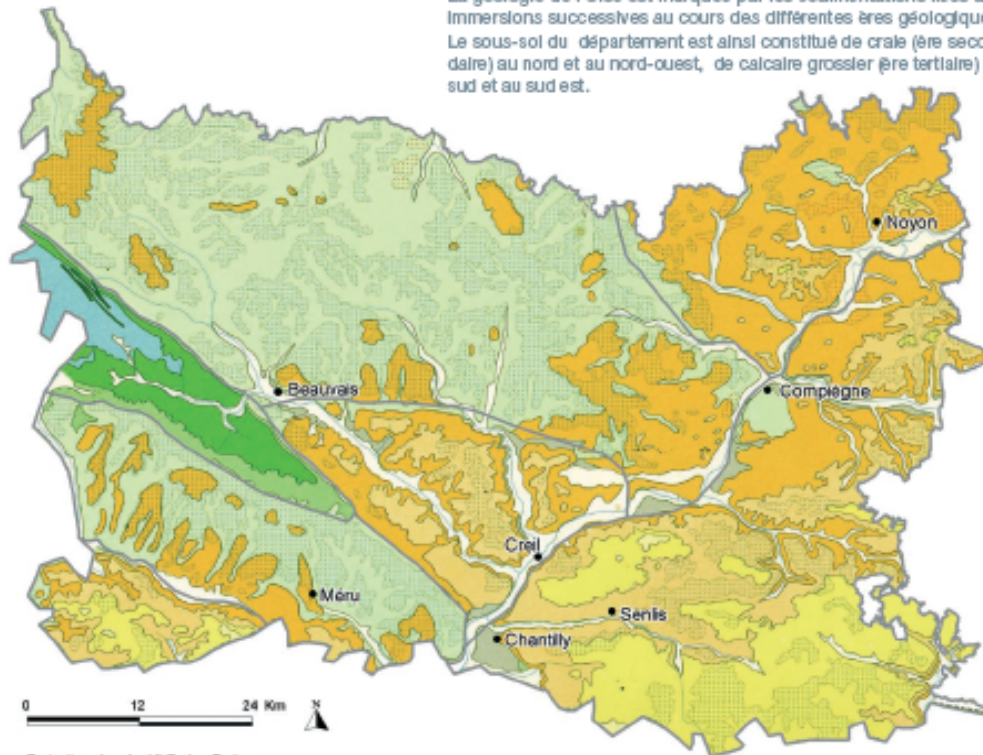
Il est traversé par l'Oise et le Matz, un de ses affluents. Il comprend une partie des collines du Noyonnais et plus largement la vallée de l'Oise dite Noyonnaise.

A son extrémité Ouest, il aborde le plateau du Soissonnais.

Le territoire

2.2 - La géologie

La géologie de l'Oise est marquée par les sédimentations liées aux Immersions successives au cours des différentes ères géologiques. Le sous-sol du département est ainsi constitué de craie (ère secondaire) au nord et au nord-ouest, de calcaire grossier (ère tertiaire) au sud et au sud-est.



Projection : Lambert II Carth - Paris
Sources : BRGM, BD Carth

Échelle : 1 / 600 000

Legende

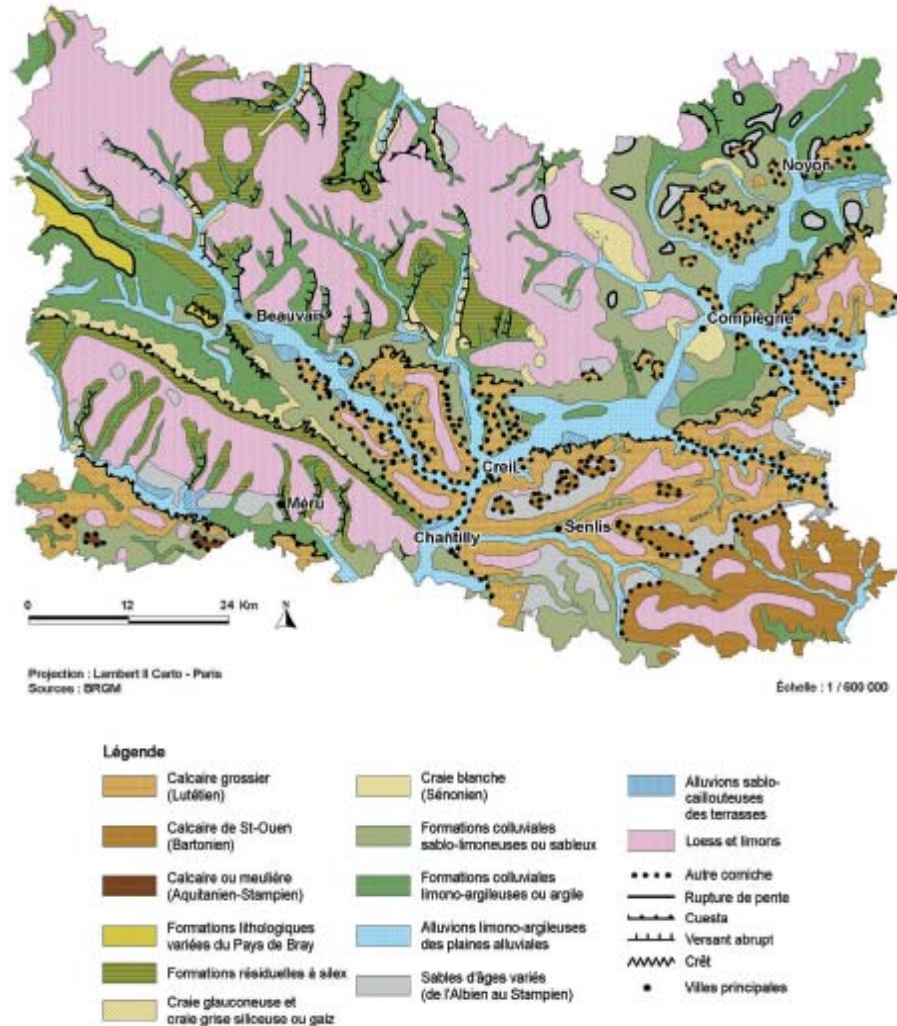
- | | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

L'Atlas paysager de l'Oise définit ainsi « la géologie du département est marquée par les sédimentations liées aux immersions successives au cours des différentes ères géologiques.

Le sous-sol du département est ainsi constitué de craie (ère secondaire) au nord et au nord-ouest, de calcaire grossier (ère tertiaire) au sud et au sud-est.»

Le territoire

2.3 La géomorphologie

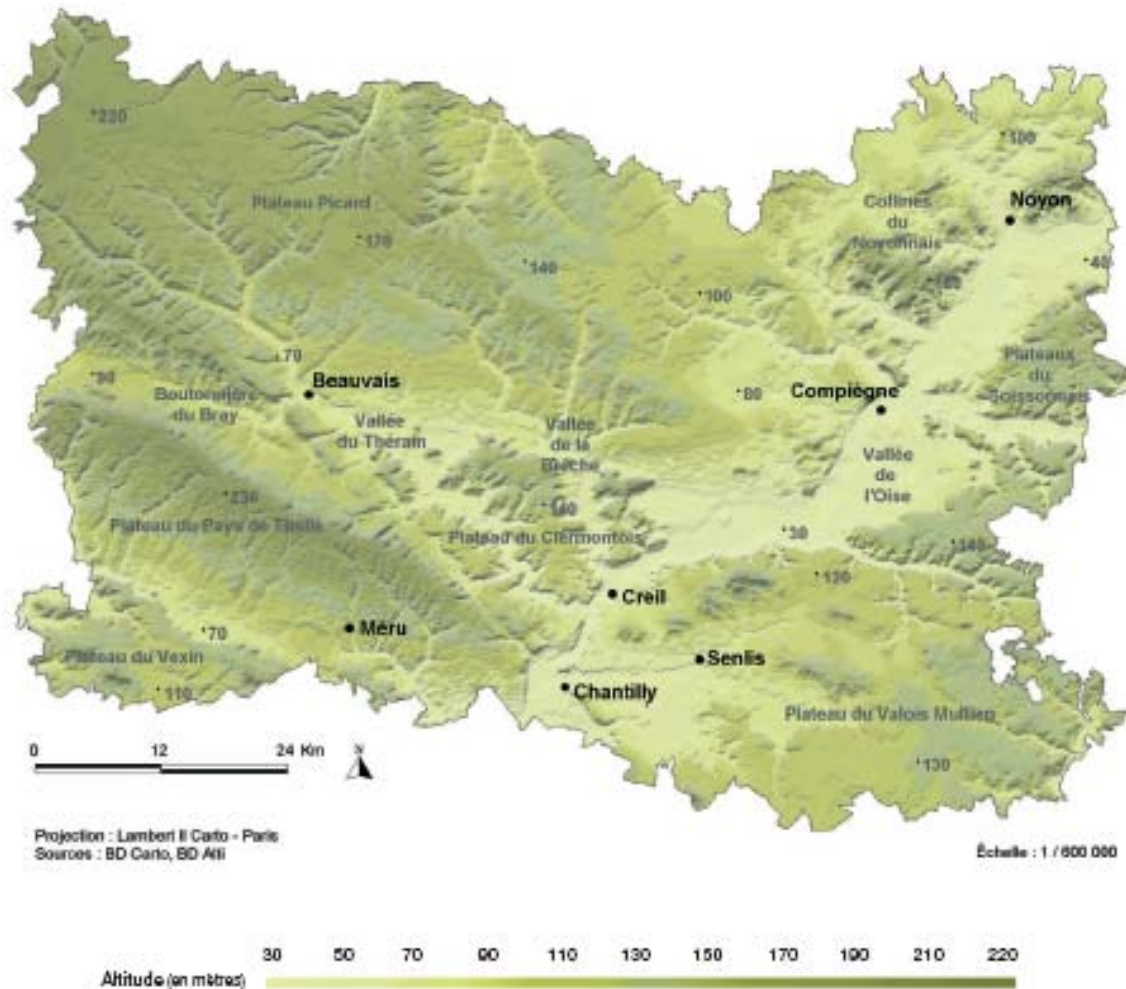


Le territoire de la CC2V est quant à lui situé dans une zone à géologie complexe. C'est une région de collines assez élevées (les monts du Noyonnais) qui est insérée entre le pays de craie et le pays de calcaire ce qui aboutit à une constitution comportant presque toutes les assises géologiques de l'éocène (début du tertiaire). Les sols peuvent ainsi varier radicalement sur des distances très faibles. La présence successive de sables, de marnes et d'argiles ne permet donc pas de classer géologiquement cette zone.

Cette zone est drainée par de nombreux affluents en rive droite de l'Oise (Verse, Divette, **Matz**). Elle forme une vaste plaine vallonnée surmontée de buttes plus ou moins étendues de calcaire grossier aux versants très découpés et au relief accusé. Elle est tapissée au Sud Ouest de formations colluviales sablo-limoneuses et au Nord, Nord Ouest de formations limono-argileuses, ces colluvions étant recouverts par endroits de poches de sable.

Le territoire

2.4 Le relief



Le relief de l'Oise est relativement doux. Il est caractérisé par une alternance de plateaux et de vallées plus ou moins marquées. Les altitudes maximales ne dépassent guère 200 m.





La zone intéressée par le SCOT présente des altitudes minimales 32 à 42 m dans la vallée avec des maximales autour de 170 m et ce sur des distances assez faibles ce qui induit une complexité du relief. Ainsi, la vallée de l'Oise est bien marquée sur sa rive gauche par les collines du Noyonnais et dans une moindre mesure en rive droite par le plateau du Soissonnais d'où une vallée dissymétrique. Les vallées de la Divette et du Matz, qui serpentent au milieu des collines du Noyonnais, ont-elles un caractère symétrique.

Le territoire

2.5 L'hydrologie



Légende

-  Réseau hydrographique principal
-  Réseau hydrographique secondaire
-  Rus et ruisseaux
-  Villes principales

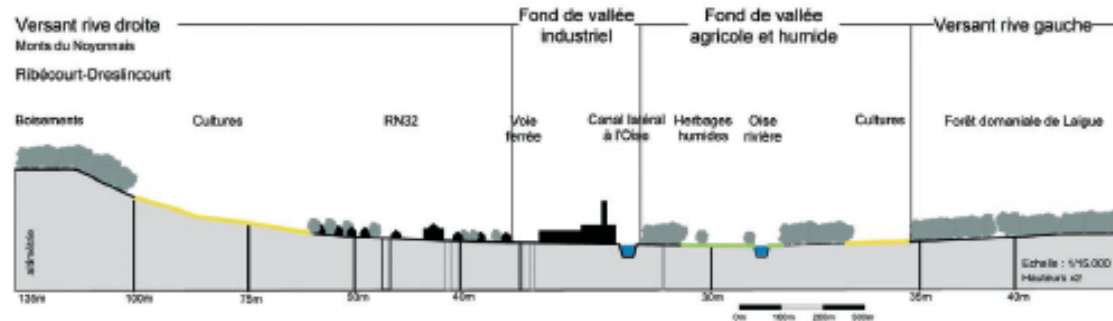
Le territoire de la CC2V se situe intégralement dans le bassin versant de l'Oise.

Le Matz est une rivière affluente de l'Oise. On note aussi la présence de nombreux rus (en rive droite) descendants des plateaux du Soissonnais (calcaires grossiers).

Le territoire

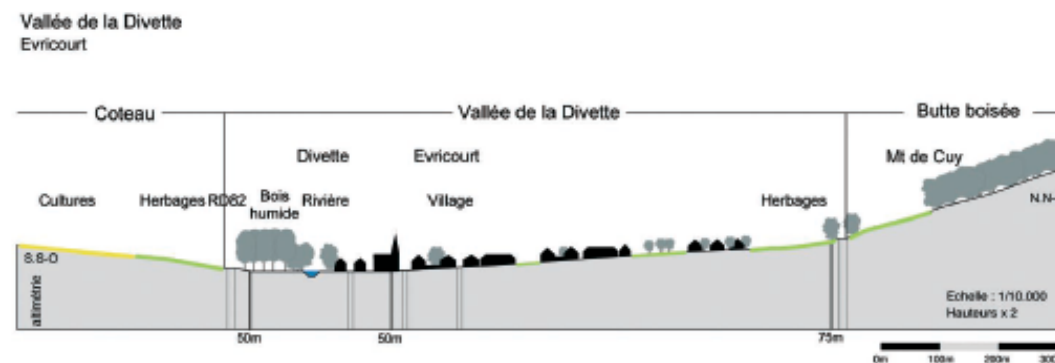
La vallée de l'Oise Noyonnaise

Est ainsi dénommée la partie de la vallée de l'Oise située entre Noyon et Compiègne. Comme le confirme la coupe de terrain, il s'agit d'une vallée dissymétrique. Cette portion de l'Oise rivière a été doublée par un canal beaucoup plus rectiligne et qui évite les nombreux méandres.



La vallée du Matz

La vallée du Matz est constituée d'alluvions récentes et fines qui donnent des sols très fertiles. Cependant du fait de sa faible pente, l'eau peut y stagner et donner lieu à la formation de tourbe.



L'exemple de la coupe sur la vallée de la divette est représentatif de l'organisation du paysage par étagement que l'on retrouve également dans la vallée du Matz.

2.6 Le climat

♦ Températures

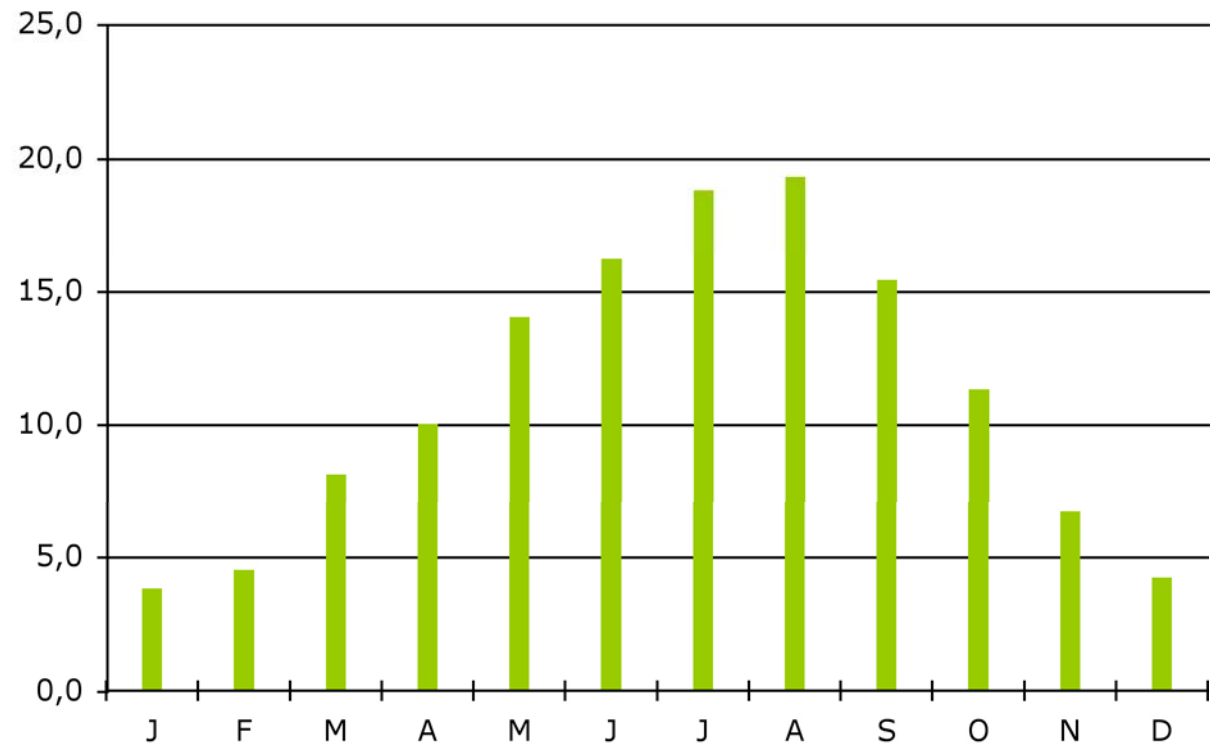
La température moyenne annuelle locale oscille autour de 11 °C.

L'écart thermique moyen entre l'hiver et l'été est de l'ordre de 15 °C.

Les températures minimales moyennes les plus faibles sont répertoriées en janvier et en décembre et sont légèrement supérieures à 6,5 °C.

La figure ci-contre montre l'évolution des températures moyennes annuelles (Source : Météo France).

Températures moyennes annuelles



◆ Précipitations

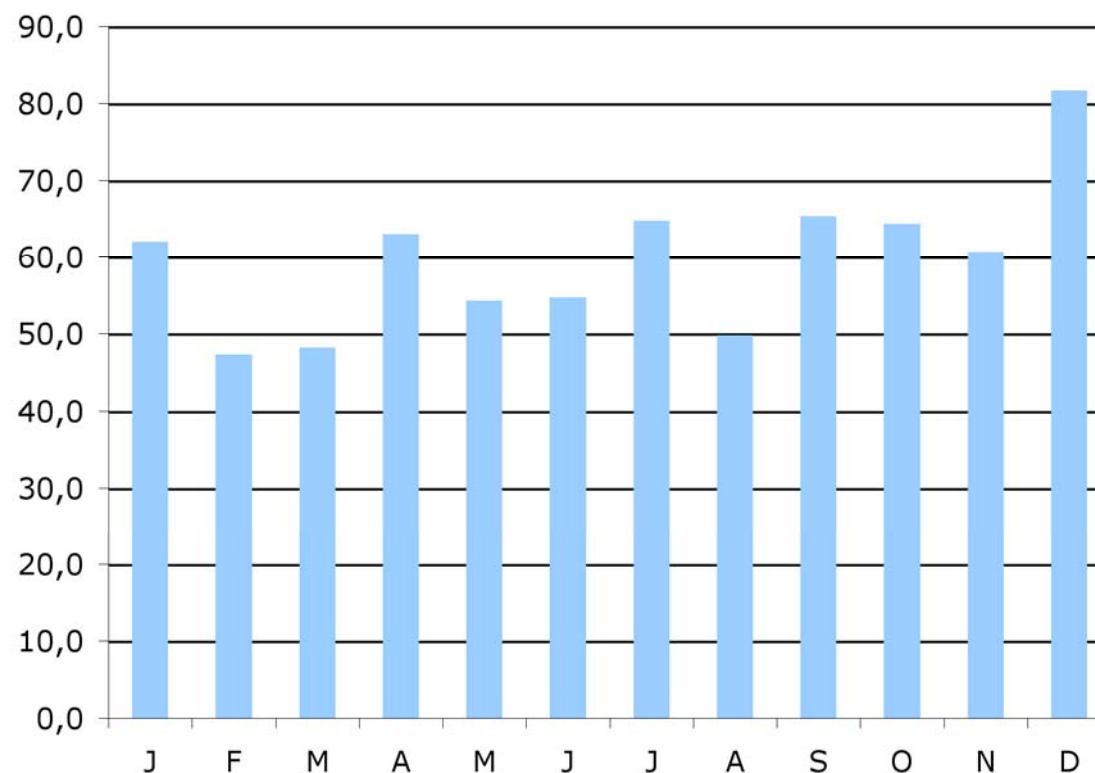
La valeur moyenne annuelle des précipitations est de l'ordre de 715 mm répartis sur environ 125 jours.

Les précipitations moyennes annuelles (voir figure ci-contre) sont généralement plus abondantes pendant les mois de avril et juillet, ainsi que pendant les mois de septembre et décembre.

Cependant, les plus fortes précipitations (en intensité) sont recensées en juillet et en août, ce sont généralement des événements brusques (pluies d'orage).

A ce propos, signalons que la pluie de fréquence décennale (pluie telle qu'il en tombe en moyenne une fois tous les dix ans) est, dans ce secteur, d'environ 50 mm.

Précipitations moyennes annuelles

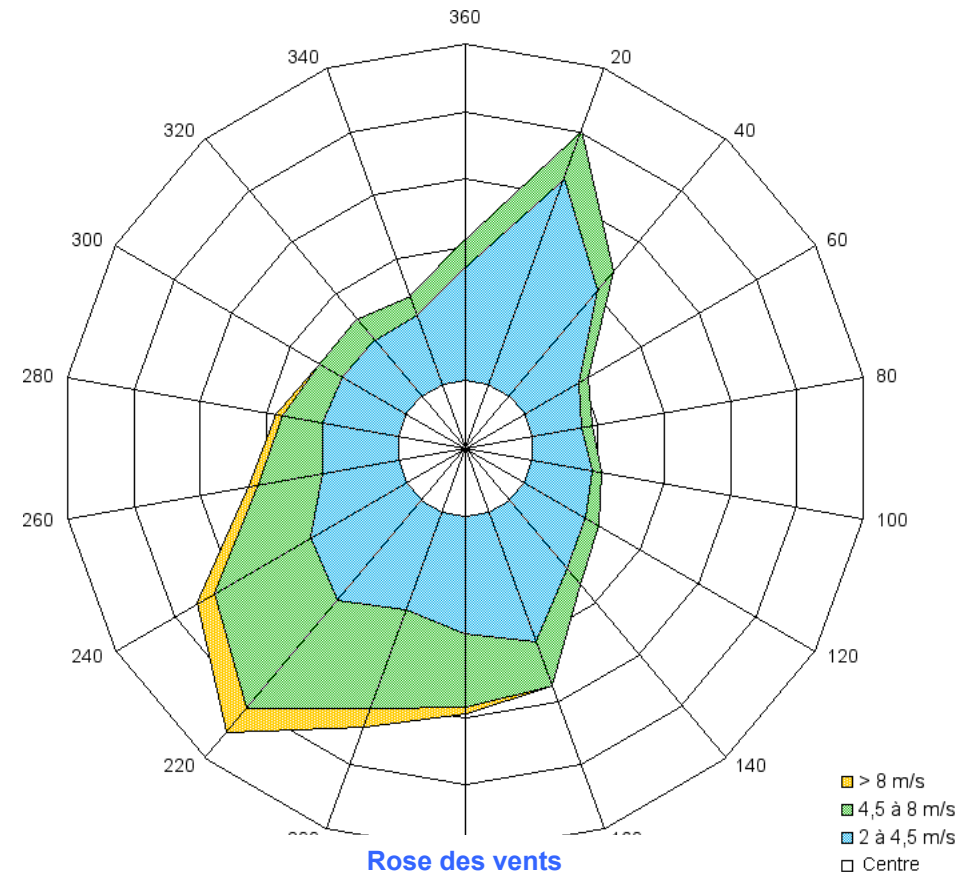


Le territoire

♦ Vents

L'observation de la rose des vents ci-contre montre que deux grands groupes de vents peuvent être mis en évidence :

- Des vents en provenance du secteur Sud - Sud/Ouest ; c'est-à-dire de l'Océan Atlantique.
Ce sont les plus importants en durée et en vitesse, avec des pointes pouvant atteindre 180km/h.
Ils sont généralement porteurs de précipitations.
- Des vents en provenance du Nord - Nord/Est.
Ils sont moins importants en durée et en vitesse, mais sont froids et desséchants.



Enjeux - Perspectives d'évolution

L'hydrologie subira des évolutions liées à la réalisation du canal Seine-Nord-Europe

L'effet de serre est responsable du réchauffement climatique. Cette tendance, générale à l'échelle de la planète, met l'accent sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le dérèglement du climat risque par ailleurs d'influer sur la pluviométrie de nos contrées. Les régimes pluviaux croissant engendreraient des problématiques de ruissellement à l'échelle du SCOT.

A l'échelle du SCOT, il apparaît dès lors nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les transports automobiles et en favorisant. Le développement des transports alternatifs (rail, fluvial).

3 - Deuxième partie : diagnostic paysager

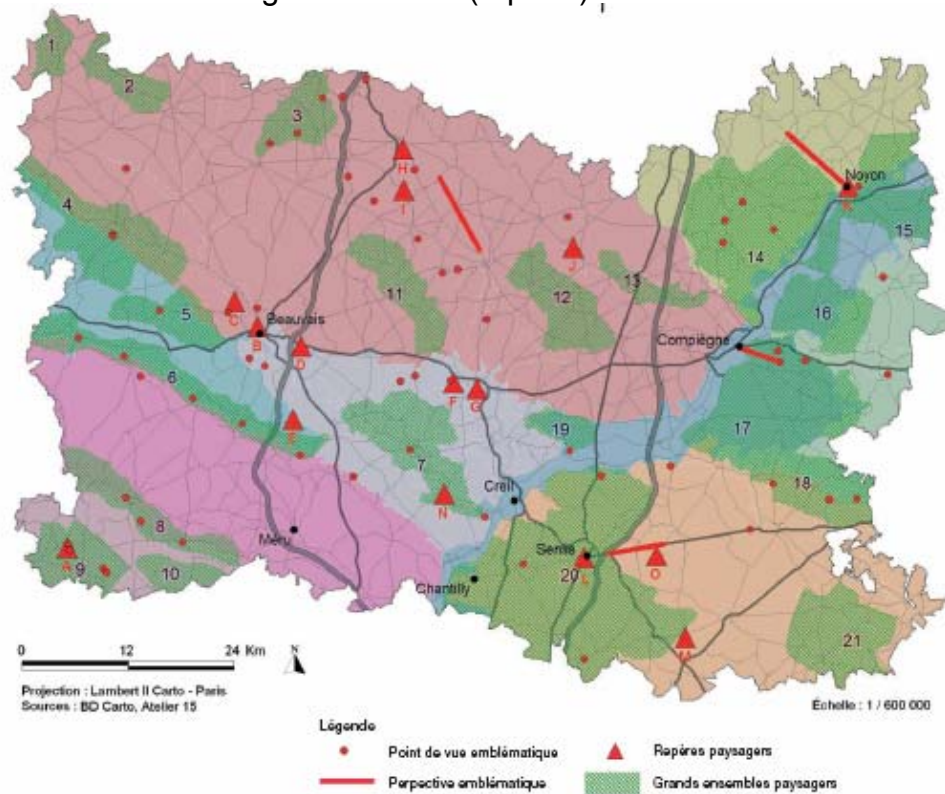
- 3.1 Les ensembles paysagers emblématiques**
- 3.2 Les six paysages référents**
- 3.3 Un paysage étagé**
- 3.4 L'agriculture**
- 3.5 Les boisements**
- 3.6 Les espaces urbanisés**
- 3.7 Les espaces urbains et leur développement**
- 3.8 Les entrées de ville: zones commerciales et zones d'activités**
- 3.9 Les infrastructures de transport: rail, route, canal**

Le paysage

3.1 Les ensembles paysagers emblématiques

Le territoire de la CC2V chevauche trois ensembles paysagers emblématiques qui lui donnent son caractère à savoir :

- Les monts du Noyonnais, au Nord-Ouest, (repère 14)
- La vallée de l'Oise Noyonnaise, du Sud-Ouest au Nord-Est, (rep. 15)
- La forêt de Laigue à l'Ouest. (rep. 16)

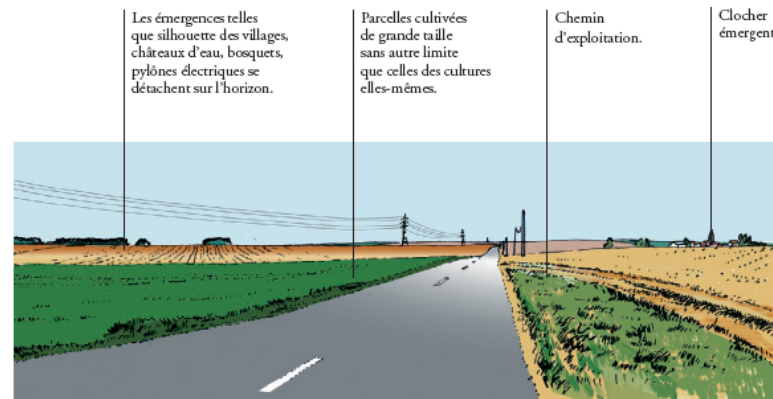


Le paysage

3.2 Les six paysages référents

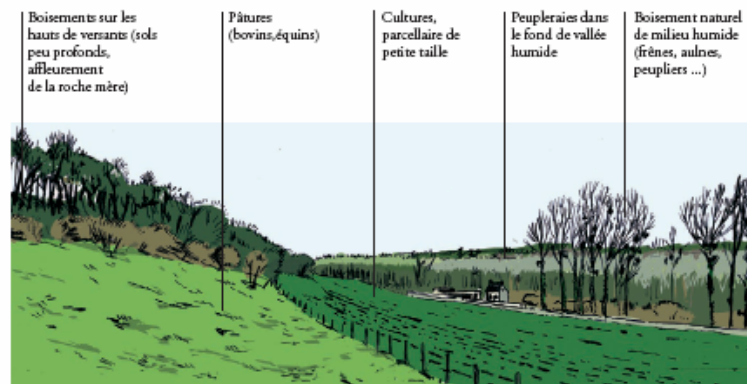
Au sein de ces trois entités très différentes on constate la présence des **six paysages référents** du département de l'Oise. Selon la définition de « l'atlas paysager provisoire de l'Oise », il s'agit de « *type paysagers représentatifs des paysages du département. [...] Ils permettent d'appréhender les paysages de façon synthétique.* »

- Le paysage de grandes cultures,



Dessin : Fabien Bellagamba

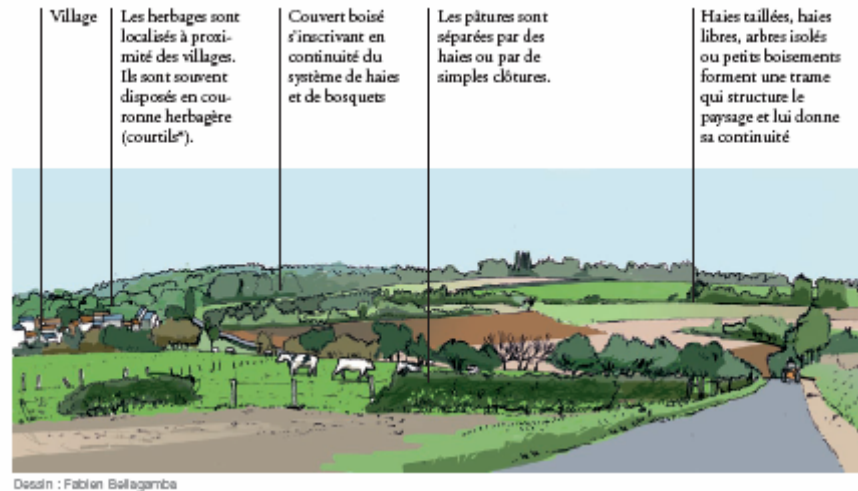
- Le paysage de polyculture,



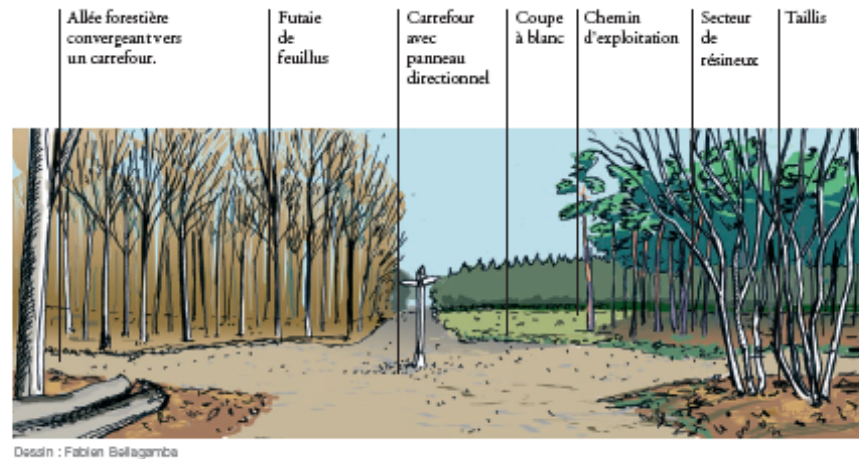
Dessin : Fabien Bellagamba

- Le paysage de bocage et d'herba

Le paysage

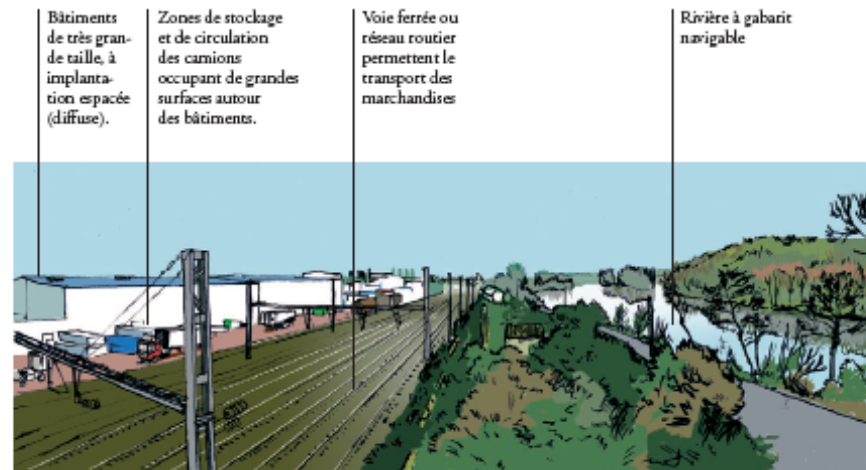


- Le paysage de massifs forestiers,

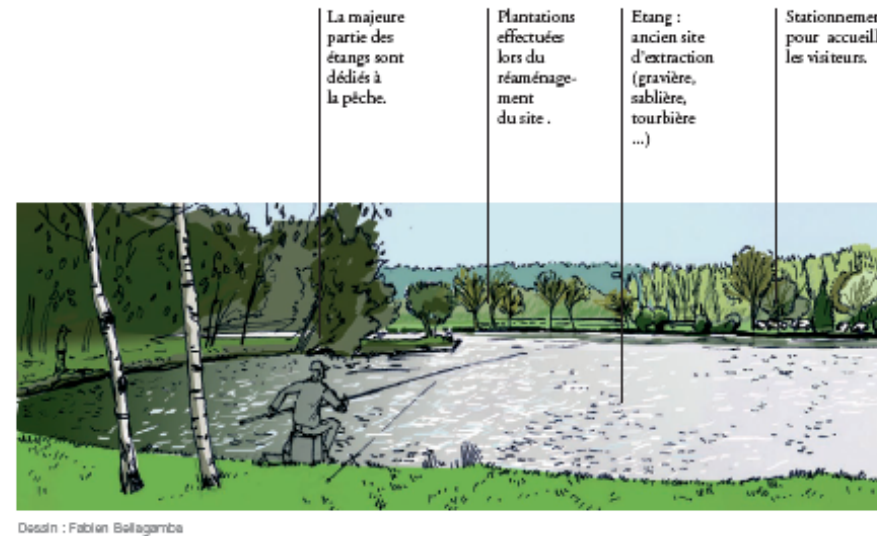


Le paysage

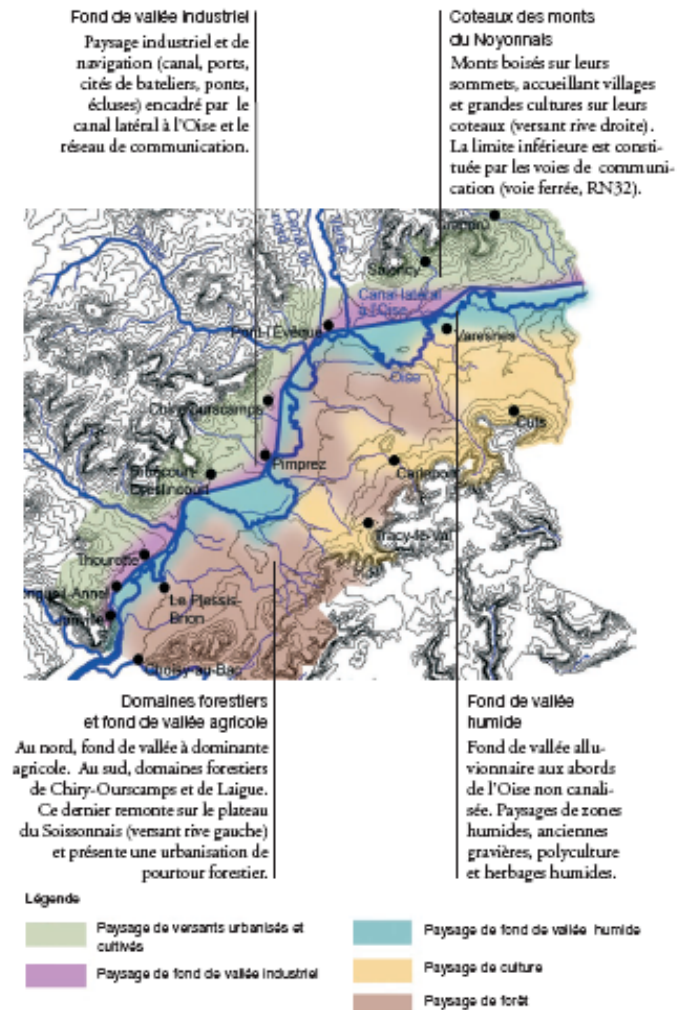
- Le paysage industriel et d'activités,



- Le paysage post-industriel,



3.3 Un paysage étagé



Les contextes topographiques

Le paysage de la CC2V est particulièrement varié puisqu'il comporte les 6 paysages référents du département de l'Oise.

Ces typologies sont distribuées parallèlement selon la topographie de la vallée de l'Oise. On observe donc des lanières de paysages orientées Sud Ouest - Nord Est :

- les coteaux des Monts du Noyonnais et la vallée du Matz,
- le fond de vallée industriel,
- le fond de vallée humide,
- le fond de vallée agricole et enfin, le domaine forestier.

Au sein de ces quatre grands ensembles, des sous-ensembles apportent leurs spécificités à la caractérisation du paysage :

- Le massif de Thiescourt et le Mont Ganelon dont le relief domine les Deux Vallées,
- La vallée du Matz qui se jette dans l'Oise,
- La forêt domaniale de Laigue prolongée par la forêt d'Ouscamps-Carlepont au Nord,

3.4 L'agriculture



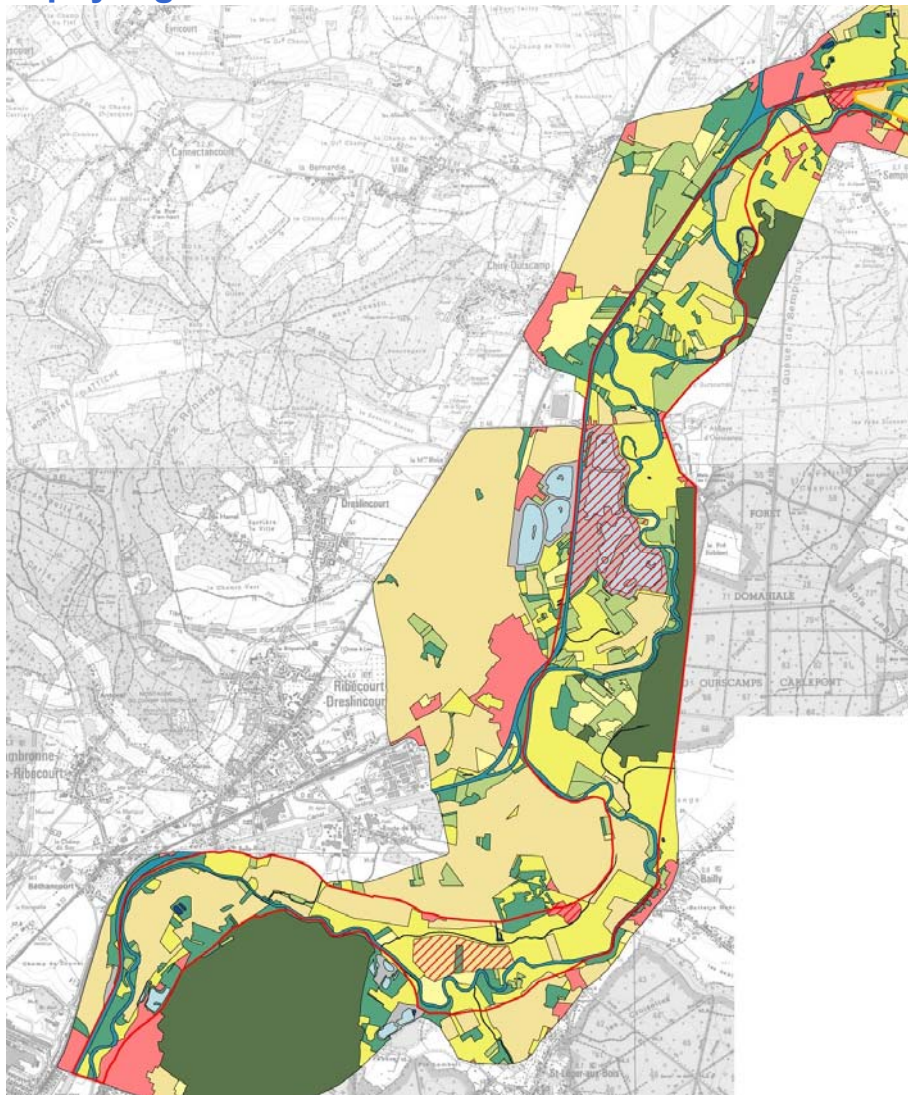
Elevage bovin et culture sur les coteaux vers Dreslincourt



Paysage de grande culture autour de la RD 932, la verticalité des pylônes électriques émerge dans la plaine.

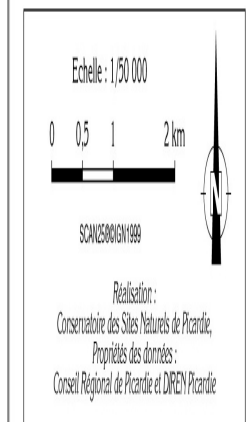
Le paysage

Le paysage de culture et de fond de vallée humide



Cette partie du territoire est marquée par la présence de cultures de plein champ autour de la RD 932 et de prairies herbives dans la vallée humide de l'Oise rivière.

Elle fait l'objet d'une protection en tant que zone sensible.



Le paysage

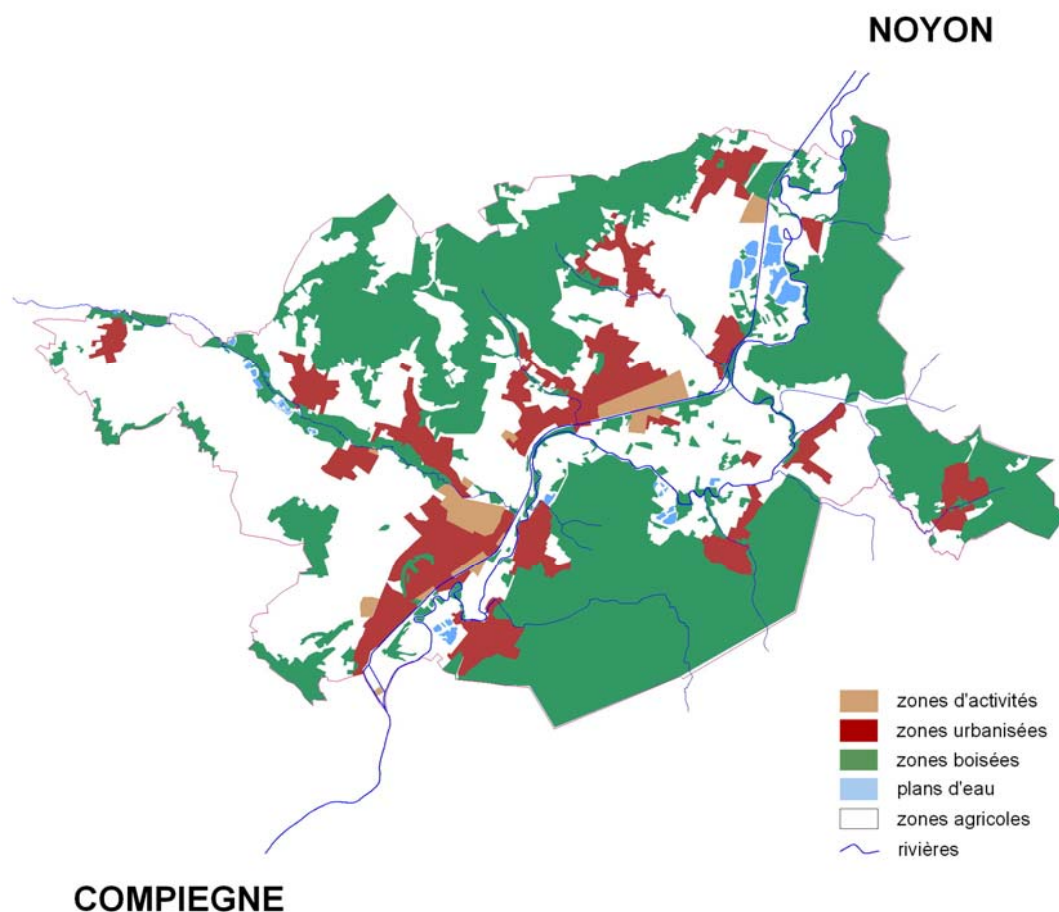


Paysage de champs ouverts entre Pimprez et Dreslincourt



Polyculture dans la vallée humide de l'Oise

3.5 Les boisements



Le couvert forestier occupe 49 % du territoire. Cette proportion élevée tient à la présence de deux forêts domaniales (de Laigue et d'Ourscamps-Carlepont) sur la rive gauche de l'Oise et aux buttes boisées des Monts du Noyonnais.

Ces principaux boisements sont protégés par le classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :

- Forêt domaniale d'Ourscamps- Carlepont
- Forêt domaniale de Laigue
- Massif de Thiescourt-Attiche
- Mont Ganelon

Les forêts

Les forêts domaniales de Laigue (5 900 ha) et d'Ourscamps-Carlepont (4 100 ha) font partie du vaste ensemble forestier de Compiègne-Laigue-Ourscamps qui compte plus de 30 000 hectares, répartis sur plusieurs communautés de communes ou d'agglomération. Ces forêts comportent majoritairement des chênaies-hêtraies et des chênaies-charmaies avec ponctuellement des reboisements résineux de pins ou d'épicéas. A proximité de l'Oise des espèces hygrophiles telles que frênes, parfois aulnes, et bien sûr peupliers sont présentes.



Exploitation forestière : des grumes



Futaies dans la forêt de Laigue

Le paysage

Le massif de Thiescourt marque les fonds de perspectives des villages situés sur les coteaux de Noyonnais. Les franges très découpées du fait du relief laissent la place à des exploitations diversifiées : vergers, zones semi-bocagères, clairières cultivées ou non ménagent des transitions douces avec le bâti. **Ces interstices sont fragiles et doivent être préservés.**



Au premier plan le rideau de peupliers qui encadrent la vallée du Matz, au second plan le bâti rural qui occupe le bas du coteau puis les zones semi- bocagères qui bordent le massif forestier de Thiescourt.

[Le Mont Ganelon](#), butte isolée, joue un rôle prépondérant dans le paysage du Nord de Compiègne. Ce Mont figure dans l'inventaire du patrimoine Naturel de Picardie et fait l'objet d'une préservation à l'initiative du SIVU du Mont Ganelon qui s'est donné des moyens de préemption des terrains en vue d'une mise en valeur auprès du public.

Les versants trop raides ne permettent pas la culture mais portent une « *mosaïque de futaies de hêtres et chênes, de taillis de charmes sous-futaies avec en sous-bois quelques frênes et érables et de nombreux noisetiers et sureaux. Les versants exposés au Sud abritent une végétation typique des milieux secs tandis que les versants orientés à l'Ouest ou au Nord présentent des formations à érables traduisant une ambiance plus fraîche. A proximité des villages subsistent quelques petits vergers qui augmentent la diversité du site.[...]*

Le maintien de lisières ouvertes, de prairies et de zones enherbées en bordure du massif sont recommandées. » (fiche ZNIEFF)



Le hameau d'Annel adossé au Mont Ganelon

♦ Les ripisylves

Il s'agit de végétation de bord d'eau (aulne, peupliers, saules, frênes,...) surtout présente en fond de vallée humide, le long de l'Oise rivière ou du Matz. Cette végétation permet de révéler la présence de l'eau qui n'est pas toujours clairement perceptible. Elle s'accompagne parfois de prairies humides (comme à Ourcamps ou Le Plessis Brion par exemple).

Au delà de la diversification des paysages, les ripisylves jouent un rôle écologique majeur au sein du territoire car elles participent à la diversité de la faune et de la flore et jouent le rôle de corridors écologiques ainsi que dans la régulation de l'eau. Les ripisylves de la vallée de l'Oise font partie intégrantes des ZNIEFF.



Les ripisylves du bord de l'Oise rivière

Le paysage

◆ Le développement des peupleraies

Rideau de peupliers dans la vallée de l'Oise

Les peupleraies sont présentes en fond de vallée humide, notamment dans la vallée du Matz. Leur développement est relativement récent puisqu'il est postérieur à la seconde guerre mondiale.

Ces plantations d'arbres lorsqu'elles sont denses ont tendance à masquer les perspectives de coteau à coteau alors qu'en rideau espacé, ils constitueraient une continuité paysagée apte à révéler le cours du Matz.



La vallée du Matz entre Chevincourt et Mélicocq : la populiculture intensive dans cette zone humide fausse la lecture des dimensions réelles du vallon.

Le paysage

Les deux facteurs de fermeture du paysage sont :

- **l'enfrichement**, dynamique de la végétation spontanée consécutive à la négligence ou l'abandon,
- **l'enrésinement** et la **populiculture** consécutifs à l'introduction d'un autre modèle d'exploitation économique,

Sur le territoire du Pays de Deux Vallées, on constate assez peu de friches (cf. carte occupation du sol p. 8) de même que l'enrésinement reste limité à des très petites parcelles sans conséquence sur l'équilibre paysager en place.

En revanche, le phénomène « d'étouffement » lié à la populiculture est en cours et il faudra mettre en place des politiques volontaristes corrélées à l'évolution du marché du bois afin de réduire dans la mesure du possible les espaces intéressés par ce type de culture. Toutefois, l'évolution des pratiques agricoles récentes (diminution du nombre d'exploitations et augmentation des surfaces moyennes) peut légitimement inquiéter.

Les **dynamiques de végétation**, qui vont de pair avec le déclin de l'économie agricole ancienne, figurent donc parmi les premières qu'il convient de maîtriser si l'on veut sauvegarder les continuités ouvertes indispensables à la simple lisibilité des paysages. Cette maîtrise passe par des stratégies volontaristes de développement de nouveaux modèles d'occupation agricole et d'entretien du territoire.

3.6 Les espaces urbanisés

Les caractéristiques de villages de la CC2V sont intimement liées à leur localisation dans les Deux Vallées. On peut ainsi distinguer :

- Les villages hameaux de coteaux : Vandélicourt, Marest-sur-Matz, Mélicocq, Chevincourt, Dreslincourt,
- Les villages rues industriels de la vallée de l'Oise : Longueil-Annel, Thourotte, Ribécourt, Pimprez, Chiry - Ourscamp,
- Les villages clairières ou limitrophes de la forêt : Le-Plessis-Brion, Montmacq, Saint-Léger-au-Bois, Bailly, Tracy-le-Val.



Chevincourt



Ribécourt



Le Plessis - Brion

L'architecture traditionnelle



Malgré les destructions et la péri-urbanisation, de nombreux villages ont conservé leurs structures historiques.

L'architecture traditionnelle est faite de bâtiments bas en pierre calcaire couverts de toiture à deux pans en tuile brune. Les soubassements sont en grès afin de limiter les remontées capillaires.

Les pignons sont le plus souvent terminés par des wambergues c'est-à-dire que les tuiles viennent en butée sur le mur qui émerge du plan de la toiture. Cette arête est elle aussi recouverte d'un rang de tuiles. Les combles sont éclairés par des lucarnes à capucines (à 3 versants). Les baies sont généralement plus hautes que larges.

Après la première guerre mondiale, les reconstructions ont souvent été réalisées en briques avec parfois un appareillage mêlant brique et pierre de taille.

Le paysage



Les espaces publics : les placettes

De nombreux villages possèdent de petites places publiques structurées par des rideaux d'arbres nouveaux (tilleuls). Ceci constitue une identité forte des espaces publics des centre-bourgs.

Il faut toutefois s'interroger sur la place prépondérante parfois à l'automobile et aux voiries qui ont un impact destructurant sur ces micro-espaces.

En dépit de son coût important, il y a également lieu de réfléchir à l'enfouissement des réseaux qui constituent une pollution visuelle et nuisent à la lisibilité de la qualité de ces espaces publics.

Le paysage



Le patrimoine bâti

La majeure partie du patrimoine inscrit ou classé se compose de bâtiments culturels. On note ainsi les églises des communes de :

- **Cambronne-les-Ribécourt** (classement par arrêté du 5 février 1920),
- **Longueil-Annel** et **Chiry** (classement par décret du 13 août 1921),
- **Saint-Léger aux Bois** (classement par arrêté du 30 décembre 1913),
- **Thourotte** (classement par arrêté du 11 décembre 1912),
- **Tracy-le-Val** (classement par liste de 1840),



Eglise gothique de Thourotte



Tracy-le-Val

Le paysage

A **Pimprez**, on note l'inscription - par arrêté du 31 décembre 1946 - du prieuré de la Verrue qui comprend les restes de la chapelle et un pigeonnier du XVII^{ème} siècle.

Les ruines de **l'abbaye de Chiry-Ourscamp** ont été classées en 1840 soit dès les débuts de l'existence de la sauvegarde du patrimoine sous la direction de Prosper Mérimée. Les bâtiments conventuels et leurs dépendances seront classés en 1943. Enfin, le portail médiéval et les douves sèches seront d'abord inscrits en 1996 avant d'être classés le 6 juillet 2004.



Le portail et les douves sèches de l'abbaye d'Ourcamps

Le paysage

Le château du **Plessis-Brion** est le seul édifice non religieux répertorié auprès du Patrimoine. Ont d'abord été inscrits par arrêté du 26 juin 1946, le portail d'entrée du XVIème siècle et la grille du XVIIIème siècle sur la route de Ribécourt, puis par arrêté du 19 avril 1991, les façades et toitures du Château, le sol de la cour d'honneur, le murs dominant les fossés et l'escalier principal du château.



Château du Plessis-Brion

Les « traces » de la grande guerre,



Le paysage de la CC2V a été bouleversé par la guerre de 1914-1918. En effet, le front s'est stabilisé entre 1915 et 1917 suivant une ligne passant au Nord de Tracy-le-Val et rejoignant Ribécourt-Dreslincourt. Le long de cette ligne, des cavités, à vocation militaire, peuvent exister, soit pour la protection (abris) soit pour l'offensive (sapes et mines).

En surface, la forêt d'Ourscamps-Carlepont a ainsi perdu ses futaies de type Cathédrale et possède une faible proportion de vieux arbres. Le massif de Thiescourt garde lui aussi des traces des durs combats qui n'ont préservé que quelques arbres centenaires.

Le paysage

Le bâti a également beaucoup souffert durant cette période. L'ampleur des reconstructions réalisées en brique maçonnée en remplacement de la pierre calcaire traditionnelle, mais aussi par la présence de nombreux **monuments aux morts** rappellent le lourd tribut payé par les habitants.

La **nécropole française de Cambronne les Ribécourt** par ses dimensions, sa position isolée au milieu des champs le long de la RD 932, revêt un impact particulier dans la plaine.



3.7 Les espaces urbains et leur développement

Conséquence de la pression foncière induite par le développement de l'agglomération de Compiègne et dans une moindre mesure de Noyon, plusieurs lotissements ont vu le jour ces dernières années avec une accélération récente. Ce type d'urbanisation, uniforme et archétypal, s'effectue aux marges des villages existants en se traduisant par un contraste au niveau du bâti (implantation, coloris, volumétrie, matériaux, clôture,...) avec les qualités paysagères et caractéristiques architecturales du village existant. De plus, ces ensembles sont monofonctionnels en n'accueillant que de l'habitat.



A Pimprez, le nouveau lotissement détonne dans le paysage notamment par le coloris rouge des toitures alors que les maisons environnantes sont dominées par le brun et l'ardoise.

Le paysage



A Chevincourt, les nouvelles habitations s'implantent sur le haut du coteau avec des reculs importants alors que dans le village d'origine, les constructions bordent la voie. De plus les traitements des talus sont particulièrement inesthétiques et emploie des essences végétales exogènes.



A Montmacq, les garages sont repoussés en fond de parcelle. Cela est parfaitement anti-économique (surcoût de construction, de voiries), réduit les surfaces perméables du jardin et accentue le caractère diffus du bâti.

3.8 Les entrées de ville : zone commerciales et zones d'activités,

Situés en périphérie des bourgs et à proximité immédiate des grands axes de communication et des échangeurs, ils constituent la première image qu'un visiteur aura de votre territoire. Ce sont des lieux emblématiques qui pourtant ont généralement un aspect extrêmement désordonné dominé par la présence d'enseignes lumineuses. De par leur caractère interchangeable et extra territorialisé, le sociologue Marc Augé les définit comme des « non-lieux ».



La zone commerciale de Longueil-Annay

Le paysage

A l'instar des maisons de lotissement, les bâtiments d'activités ont généralement un rapport au site médiocre et une volumétrie banale. S'y ajoute également parfois l'emploi de teintes vives qui contraste avec l'environnement proche et les couleurs dominantes du paysage.



A Longueil-Annel, la zone mêle activités commerciales en entreprises. Le bâtiment à l'extrême droite ne semble pas plus imposant que la maison à l'opposée. On pourrait même croire qu'il se fond dans le coteau...



...mais depuis le hameau d'Annel, sa volumétrie et sa couleur le rendent très présent dans le paysage !



Aux abords de Dreslincourt, c'est ce hangar industriel rayé bleu et blanc qui attire le regard puis ce hangar bas de teinte claire

Les activités industrielles

Situées dans la vallée de l'Oise à proximité des nœuds de communications ferroviaires et fluviaux, les activités industrielles sont présentes dans les communes de Thourotte (Saint-Gobain) et Ribécourt (Seco Fertilisants, Rhodia PPMC, NOVA Chemicals, Bostik SA, Schenectady Performante Resins SAS).



Par leurs volumétries imposantes et leurs cheminées, les usines sont nettement perceptibles dans le paysage lointain mais peuvent parfois se fondre derrière un boisement.

Dès lors c'est le panache de leurs cheminées qui les signalent dans l'horizon.



Masquée par un rideau de peuplier et située en fond de vallée, l'usine Saint-Gobain de Thourotte n'est que peu perceptible depuis Ribécourt

Le paysage



L'usine classée SEVESO de la commune de Ribécourt-Dreslincourt



Les bâtiments agricoles

La plupart du temps, les bâtiments agricoles font partie intégrante des bourgs où ils composent des fermes traditionnelles. On note cependant la présence de quelques fermes isolées notamment dans la plaine alluvionnaire entre l'Oise rivière et l'Oise canalisée. On constate que de nombreux hangars sont bien intégrés dans le paysage par l'emploi de matériaux dont les teintes terreuses s'harmonisent avec les sols. Toutefois, comme pour les bâtiments d'activités, on déplore aussi parfois l'usage malheureux de teintes trop claires et de matériaux de piètre qualité.



La ferme de la Freneuse vue depuis la Route de Bailly et à proximité le centre équestre de la ferme Saint-Marc

Le paysage



A Pimprez, la dispersion des matériaux et des engins des services techniques et leur hangar clair s'impose dans le paysage



A Vandélicourt, le fractionnement des volumes ne masque totalement les bardages trop clairs.

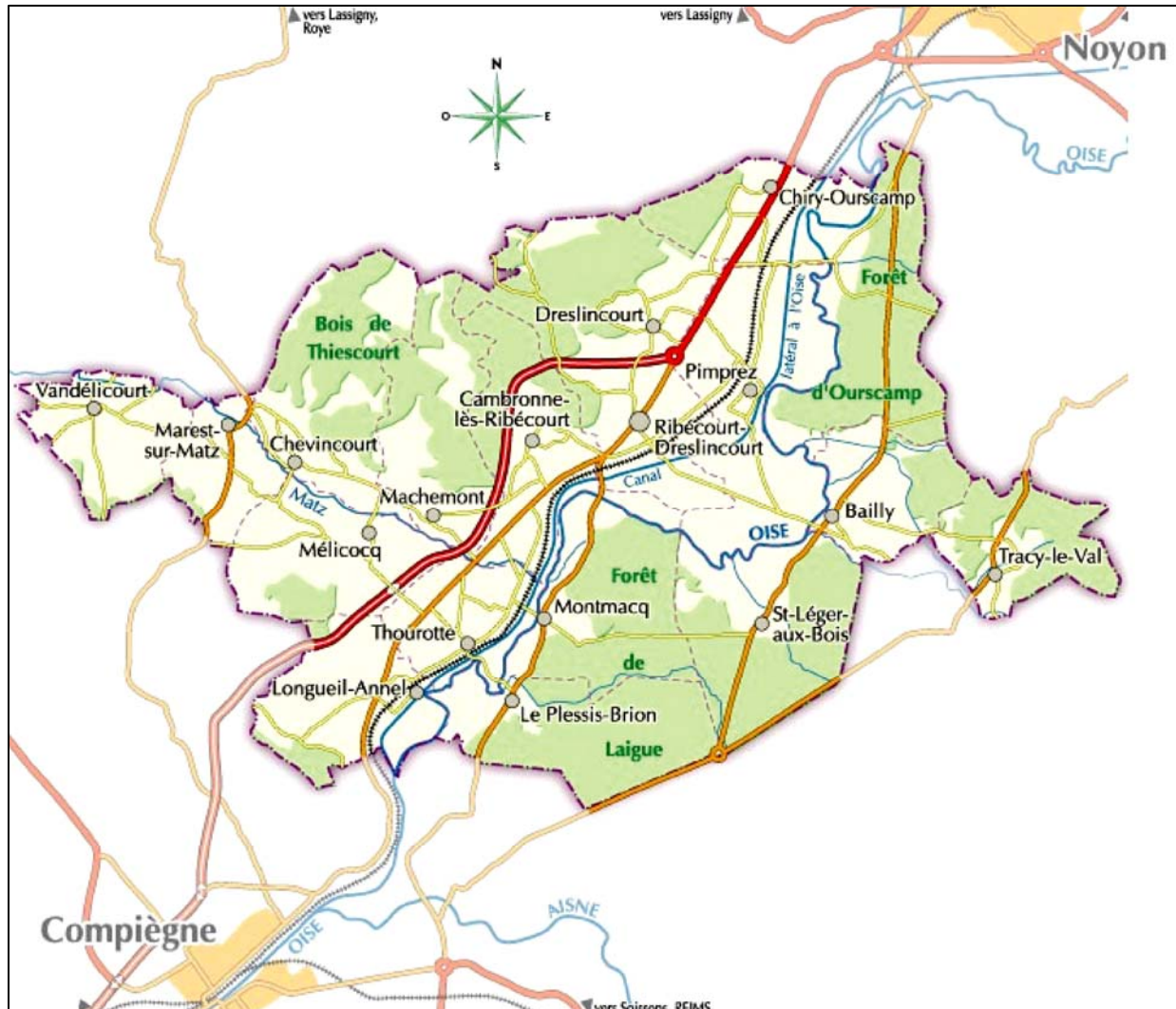
Le paysage



Ici à Mélicocq, les teintes des grands hangars du centre équestre se fondent avec les cultures environnantes

Le paysage

3.9 Les infrastructures de transports : rail – route – canal



Les principales infrastructures sont orientées Sud-Ouest (Compiègne) ↔ Nord-Est (Noyon).

Elles se sont développées dans le lit de l'Oise car contraintes d'un côté par le relief des Monts du Noyonnais et de l'autre par les massifs forestiers et les zones humides des boucles de l'Oise rivière. Le canal est venu optimiser le parcours des péniches, doublé par la voir ferrée, il a donné lieu à l'implantation d'activités industrielles qui profitent de ces deux vecteurs de communication.

La RN 32 a longtemps été l'axe principal pour rallier les villes de Compiègne et Noyon. **Aujourd'hui renommée RD 932**, elle dessert également les communes les plus importantes démographiquement. Depuis son doublement par la RD 1032 (rocade 2 x 2 voies dont il reste à finaliser le tronçon Nord), son statut évolue et cela peut être l'occasion d'interventions de requalification dans les villes traversées afin de réduire la césure entre les quartiers Nord et Sud des communes.

Le paysage



La RD 932, lien historique entre Compiègne et Noyon été l'un des vecteurs de développement des communes qui la borde. Devant l'accroissement du trafic et des nuisances qui en découlent, elle a été doublée par une voie express qui serpente entre le tracé d'origine et les monts du Noyonnais.



Toutefois, la vitesse, optimisant les virages et les dénivellations, engendre des portions en remblais qui constituent des césures dans le paysage et des obstacles pour la faune.

Le paysage



[Le canal latéral à l'Oise](#), construit en 1821, a permis l'essor du transport fluvial par un tracé rectiligne qui évite les nombreuses boucles de l'Oise rivière entre Thourotte et Ribécourt. L'urbanisation a suivi et Longueuil-Annel demeure une cité et un port de bateliers.

Aujourd'hui, le projet de Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe va profondément modifier le territoire notamment dans la section autour de Montmacq où devrait se situer l'écluse. En effet, le canal sera construit en site propre sur un remblai de 3 m sur une longueur de 2 km en direction de Ribécourt.

Le canal existant sera toutefois maintenu à la fois pendant la durée des travaux pour préserver l'économie du transport fluvial et après travaux comme itinéraire bis pour les péniches de moindre tonnage.

Le paysage



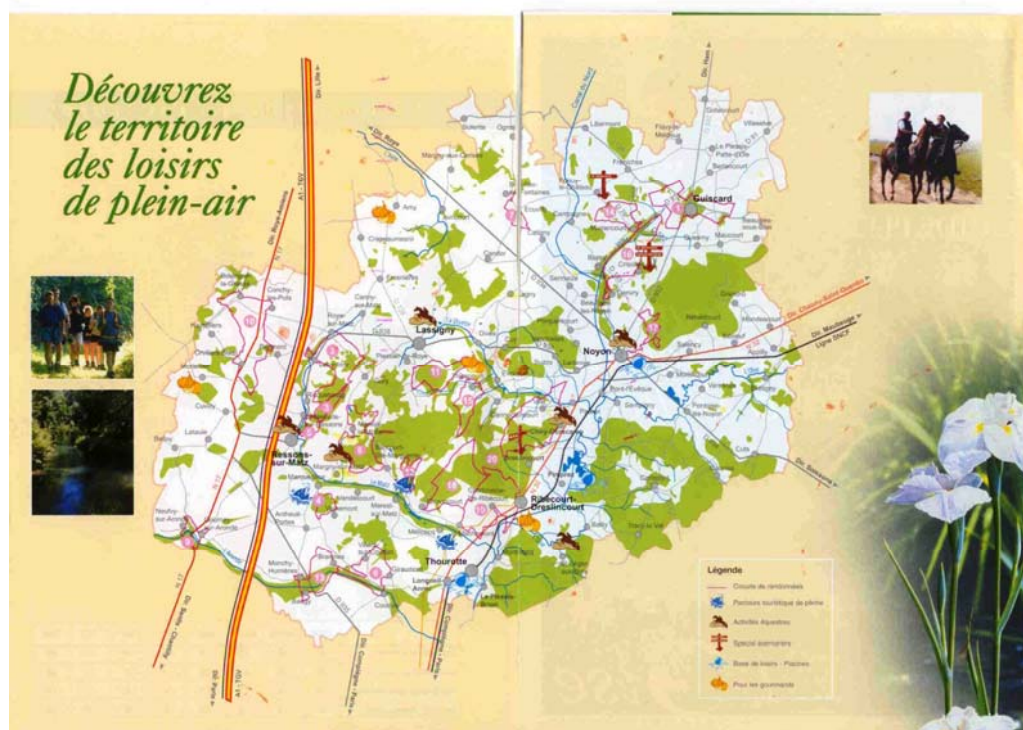
La voie ferrée Compiègne-Noyon suit un parcours parallèle au canal. Elle joue un double rôle de trafic de voyageurs et de transport de fret. Les usines de la vallée de l'Oise profitent de ce moyen de transport et possèdent également des voies ferrées propres à leurs sites.

La sylviculture utilise aussi ce moyen de transport comme c'est le cas à Ourscamps.

Le paysage

Les chemins de randonnée,

Les chemins de randonnées sont particulièrement représentés sur les coteaux des Monts du Noyonnais. Ils sont développés en concertation avec les communautés de communes du Pays des Sources et du Noyonnais. On compte plusieurs boucles autour de Ribécourt, Dreslincourt, Cambronne-les-Ribécourt, Chevincourt et Machemont. Ces parcours permettent une découverte douce du territoire. Ils servent également de lieux de loisirs et de détente pour les populations riveraines. Ils sont signalés dans plusieurs villages par des panneaux didactiques.

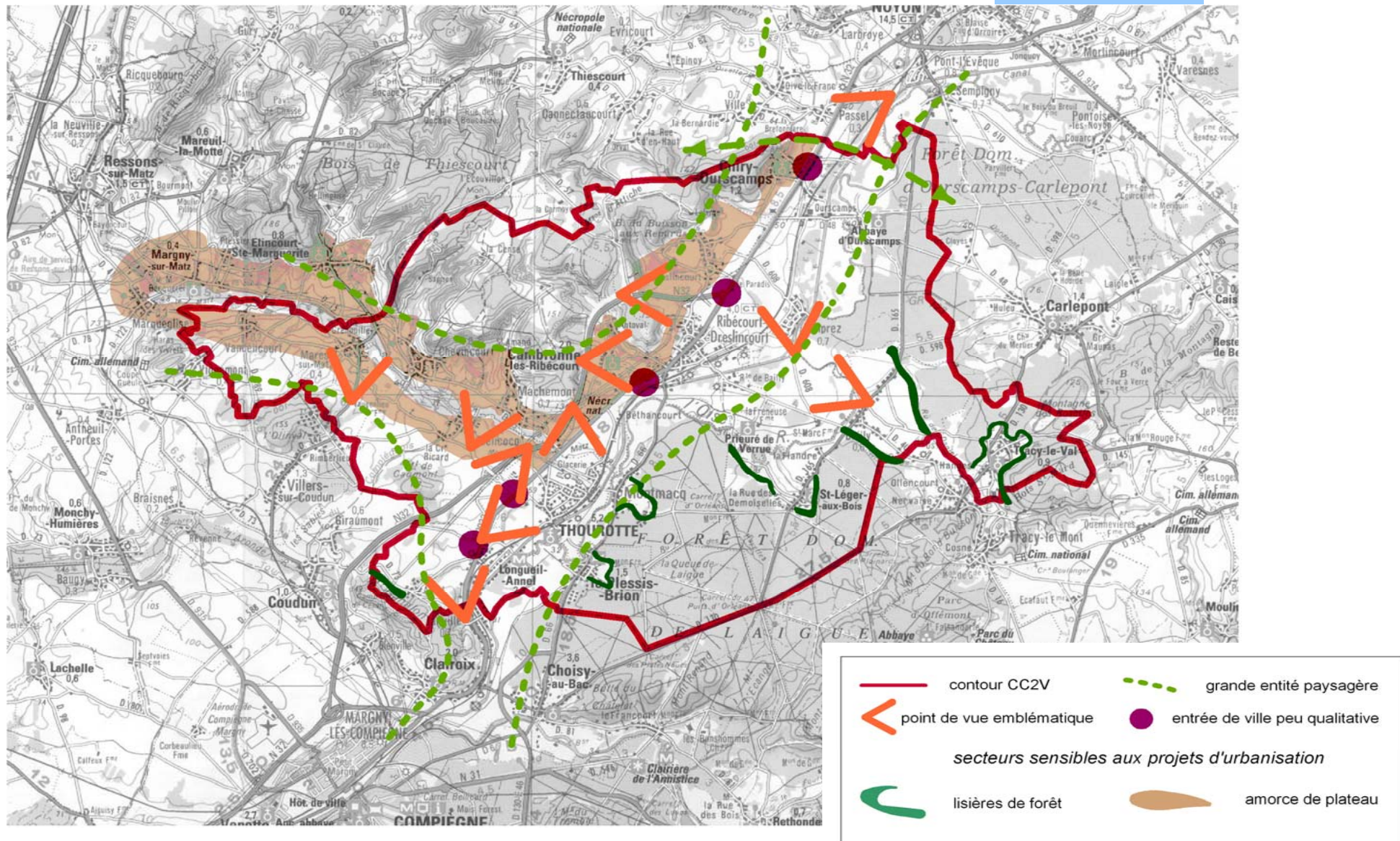


Brochure de découverte des parcours pédestres

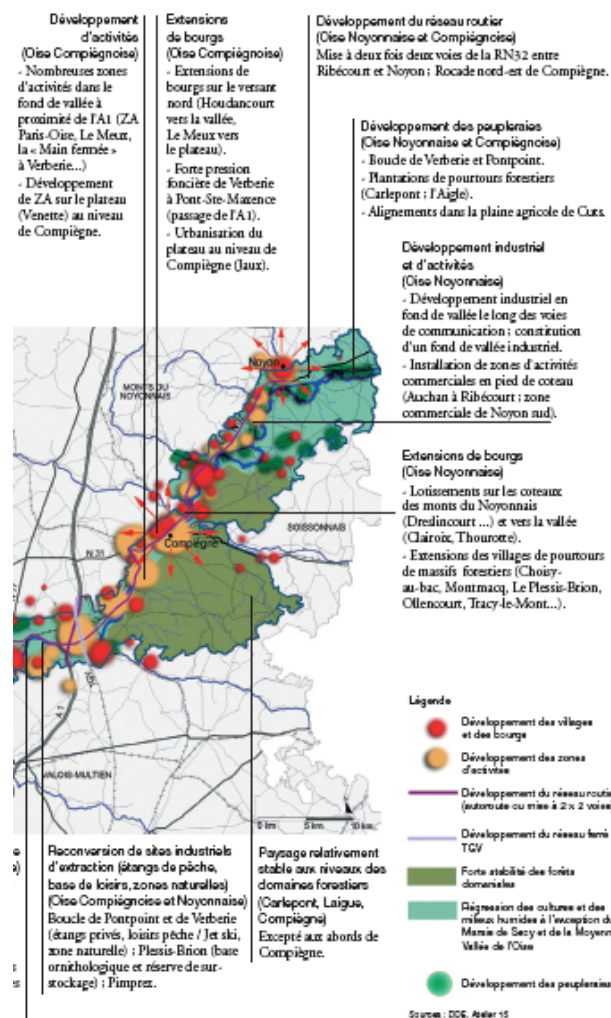


Signalétique sur la place communale à Chevincourt

Le paysage



Le paysage



Principaux constats

Le territoire du Pays des deux vallées évolue dans les domaines suivants :

- Le développement du réseau routier : la RD 1032 (mise à 2x2 voies de la RN 32) entre Ribécourt et Noyon achèvera de doubler la Nationale d'origine qui reliait Noyon à Compiègne en traversant les villages de la vallée de l'Oise.
- Le développement industriel et d'activités : autour des diffuseurs de la RN 32, on constate la progression des installations de locaux d'activité et de zones commerciales. En fond de vallée, en liaison avec les réseaux de communication, constitution d'un fond de vallée industriel.
- Extension des bourgs : les villages du pourtour des forêts domaniales progressent et des lotissements se construisent dans les vallées de l'Oise et du Matz et sur les coteaux du Noyonnais.
- Mais on constate aussi un important facteur de stabilité : Les domaines forestiers protégés qui représentent près de la moitié de la superficie sont indubitablement source d'une préservation des paysages. Ils sont subissés toutefois sur leurs limites les pressions des bourgs.

Enjeux – perspectives d'évolutions

En raison des évolutions constatées et listées précédemment, le paysage de la communauté de communes des deux vallées est le siège d'enjeux majeurs que l'on peut classer selon 6 grands thèmes :

- 1) **Le devenir des paysages d'herbages** encore présents, ponctuellement sur certains versants et dans la vallée humide, est incertain et ne pourra perdurer que dans la mesure où l'activité d'élevage pourra être maintenu.
- 2) **La lisibilité des structures paysagères** passe par la volonté de rouvrir les paysages des petites vallées comme celle du Matz en réduisant les peupleraies qui pourraient faire l'objet d'une reconversion (sous réserve d'un contexte favorable) vers d'autres usages agricoles tels qu'une ripisylve. Cette ouverture permettrait de rendre lisible les reliefs doux qui caractérisent ces paysages.

Il convient également de prendre garde à l'urbanisation des monts boisés qui constituent la limite perceptible des vallées de l'Oise et du Matz. (Voir ci-après)

- 3) **Le devenir de l'urbanisme rural** est lié à la capacité de maîtriser les développements résidentiels liés à la pression urbaine exercée par la vallée de l'Oise et plus particulièrement Compiègne. Les extensions récentes des bourgs ont tendance à déstructurer l'urbanisme rural d'origine. Le passage du village-rue agricole aux lotissements produit des distorsions d'implantation des constructions et des consommations importantes de surfaces agricoles. Le risque est que l'étalement urbain progressif aboutisse à la création d'une conurbation sur les coteaux parallèlement au développement des zones d'activités autour des diffuseurs de la rocade 2x2 voies.

Il y a lieu d'encourager des initiatives de qualité architecturale et de modes d'urbanisation compatibles avec un développement durable du territoire. Ces démarches conduiraient à préserver l'individualité de chaque village ; en complément, une reconversion du bâti agricole à usage d'habitation pourrait redonner vie à certains bâtiments en déshérence tout en profitant de leur intégration cohérente avec l'urbanisme rural.

- 4) **Le canal Seine-Nord** : constitue, de par son implantation en rive droite du canal latéral à l'Oise, un enjeu majeur du territoire. Le resserrement et l'imbrication de réseaux en certains endroits génère des coupures dans le paysages existant. Ce grand projet doit être source d'une réflexion spécifique sur le rapport des grandes infrastructures avec les terrains limitrophes et les continuités paysagères qu'il convient de retrouver tout en ménageant les liaisons transversales nécessaires.
- 5) **La reconversion de sites industriels** : est déjà en cours puisque plusieurs sablières ou des tourbières ont été reconverties en étangs de pêche ou base de loisirs. Il existe cependant plusieurs bâtiments industriels en déshérence qui nuisent à la qualité des paysages.
- 6) **Le maintien des corridors biologiques** : dont l'échelle dépasse le territoire propre du pays des deux vallées doit néanmoins demeurer une priorité afin de préserver la biodiversité et la richesse des paysages existants. Localement, il faut veiller à limiter l'étalement urbain en frange de forêt qui aboutit à supprimer les prairies existantes.